



**DELIBERATION FIXANT LES MODALITES DE DEPOT DES LISTES CONCERNANT LA DESIGNATION
DES REPRESENTANTS DE LA CAGSC A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
ET AUX COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES (CAO)
DU 27/07/2020 – N°CAGSC-2020-07-12
Domaine d'intervention : 1.1 Marchés publics**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt-sept Juillet à 17h20, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Rue Auguste BEBIAN, Basse-Terre, sous la Présidence de Monsieur ABELLI Thierry, Président, pour une séance ordinaire et sur une convocation, en date du 20 Juillet 2020, affichée au siège de la Communauté d'Agglomération.

Effectif du Conseil : 44

Présents : 36

Dont Procurations : 4

Absents : 8

Sens du vote :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

ETAIENT PRESENTS : M. ABELLI Thierry, Président ; M. FRANCISQUE Jean-Louis, 1^{er} Vice-Président ; M. LEON Alain, 2^{ème} Vice-Président ; M. EDMOND Claude, 3^{ème} Vice-Président ; M. ANDRE Héric, 4^{ème} Vice-Président ; Mme NADILLE-VALA Rolande, 5^{ème} Vice-Présidente ; Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie, 6^{ème} Vice-Présidente ; M. ANSELME Jacques, 7^{ème} Vice-Président ; Mme PENCHARD Marie-Luce, 8^{ème} Vice-Présidente ; Mme CARAVEL épouse SIARRAS Joëlle, 9^{ème} Vice-Présidente ; M. ADEMAR Luc ; M. ATTALAH André ; Mme BAILLET Patricia ; M. BASSETTE Rosan ; M. BEAUGENDRE Joël ; M. BELFORT Hubert ; M. BRUDEY Hilaire ; M. CALIFER Elie ; Mme CHOISI Annick ; Mme CHRISTOPHE Annie ; Mme DACALOR Fabienne ; M. DARES Louis-Jules ; Mme EUGENE épouse JOSEPH Luzette ; M. EUGENIE Gilberte ; M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel ; Mme HERLEM Annick ; Mme KALI-ELIE Nadya ; M. LATCHMAN Rodrigue ; M. OTTO Jules ; Mme PETRO Sonia ; Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline ; M. RAMDINI Hugues dit Philippe ; Mme RYON épouse BIDOYET Marisette ; M. VITALIS Cédric ; Mme WECK-MIRRE Lucie ; M. ZOZO Gaby.

ABSENTS ET /OU EXCUSES : Mme ABELLI-ETIENNE Sandra ; M. ARBAU Aramis ; Mme RICHARD Maryvonne ; M. RUART Alex.

AYANT DONNE PROCURATIONS : M. CHAULET Philippe (Procuration donnée à M. ABELLI Thierry) ; Mme COLET Christiane (Procuration donnée à M. DARES Louis-Jules) ; M. COURTOIS Jean-Philippe (Procuration donnée à M. LEON Alain) ; Mme FELIXON épouse NARAYANINSAMY Sherline (Procuration donnée à M. LATCHMAN Rodrigue).

Les 36 Conseillers formant plus du tiers des membres en exercice présents et représentés, lesquels sont au nombre de 44, remplissent les conditions de quorum, conformément aux dispositions de la loi N°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{ER} avril 2020. Il a été procédé immédiatement après ouverture de la session selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Mme NADILLE-VALA Rolande a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION FIXANT LES MODALITES DE DEPOT DES LISTES CONCERNANT LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA
CAGSC A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET AUX COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Délibération affichée le
Au siège de la CAGSC



Fait à Basse-Terre, le 06 AOUT 2020

POUR EXPÉDITION CONFORME
Le Président de la CAGSC,

Thierry ABELLI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification devant le tribunal administratif de Basse-Terre. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.



**DELIBERATION FIXANT LES MODALITES DE DEPOT DES LISTES CONCERNANT LA DESIGNATION
DES REPRESENTANTS DE LA CAGSC A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
ET AUX COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES (CAO)
Du 27/07/2020 – N°CAGSC-2020-07-12
Domaine d'intervention : 1.1 Marchés publics**

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président rappelle que suite aux dernières élections municipales et communautaires, il convient de procéder au renouvellement des membres des commissions obligatoires, telles que les Commissions d'Appel d'Offres et la commission de délégation de service public.

En outre, le Président rappelle aux membres de l'assemblée que, conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), selon le renvoi effectué par l'article 101 de l'ordonnance précitée aux articles L1414-1 et suivants du CGCT.

En effet, les règles de composition et fonctionnement de ces commissions ne sont plus régies par le code des marchés publics mais par les dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 ainsi que son décret d'application n°2016- 360. Ces textes, et plus particulièrement l'ordonnance de juillet 2015, ont transféré dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) les dispositions relatives à la CAO. En conséquence, les modalités de désignation de la commission de Délégation de Service Public et de la commission d'Appel d'Offres sont régies par le même texte, l'article L 1411-5 du CGCT.

Dorénavant, en conformité avec l'article L 1411-5 du CGCT, ces commissions sont désormais obligatoirement composées de **6 membres titulaires** :

- le Président ou son représentant ;
- ainsi que cinq (5) membres élus au sein de l'assemblée délibérante. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Toutefois, avant de procéder à la constitution de ces commissions par élection de leurs membres, il appartient à l'assemblée délibérante, conformément à l'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes.

Le président propose en conséquence :

- D'accepter le dépôt des listes jusqu'à l'ouverture de la réunion de l'assemblée à laquelle sera inscrite l'élection des membres de la CAGSC aux commissions de délégation de Service Public et d'Appel d'Offres.
- Que les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D 1411-4 du code général des collectivités territoriales ;
- Que les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Je vous invite à en délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Après avoir délibéré,

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment ses articles L1414-1 et suivants, D.1411-5 et L.2121-21 ;



**DELIBERATION FIXANT LES MODALITES DE DEPOT DES LISTES CONCERNANT LA DESIGNATION
DES REPRESENTANTS DE LA CAGSC A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
ET AUX COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES (CAO)
DU 27/07/2020 – N°CAGSC-2020-07-12
Domaine d'intervention : 1.1 Marchés publics**

- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- **Considérant** la nécessité de fixer les règles de dépôt des listes aux élections des membres de la Commission de Délégation de Service Public et des Commissions d'Appel d'Offres ;

**DECIDE A L'UNANIMITE
SOIT : 40 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSENTION**

Article 1^{er} – les conditions de dépôt des listes de la Commission de Délégation de Service Public et de la Commission d'Appel d'Offres sont fixées comme suit :

- Listes déposées ou adressées à la Direction Générale jusqu'à l'ouverture de la séance de l'Assemblée Communautaire de la CAGSC à laquelle est inscrite l'élection des membres des commissions ;
- Listes pouvant comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D 1411-4 du code général des collectivités territoriales ;
- Listes devant indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Article 2 – QUE M. le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Préfet, notifiée aux Communes membres, affichée et publiée partout où besoin sera.

Certifié exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le **06 AOUT 2020**

La publication *et/ou* la notification le **06 AOUT 2020**

Fait à Basse-Terre, le **06 AOUT 2020**

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la CAGSC,

Thierry ABELLS



Page 1/1

Page 1/1
Page 1/1